



Dijon, le 17/10/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 octobre : journée internationale pour l'élimination de la pauvreté L'État et ses partenaires en première ligne

Le 13 septembre 2018, le Président de la République faisait de la lutte contre la pauvreté une priorité et un enjeu de mobilisation nationale. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a mobilisé de manière inédite, transversale et innovante l'ensemble des acteurs de la solidarité sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Alors que la crise sanitaire impacte notre quotidien et fragilise durablement le tissu économique, alors que la maladie éprouve nombre de familles, la lutte contre toutes les précarités et exclusions demeure un impératif de toutes les politiques publiques et se place au cœur de notre réponse aux enjeux de ce temps.

En Bourgogne-Franche-Comté, en 2017, 345 000 personnes vivaient avec moins de 1 041 € par mois ; elles représentaient 12,8 % de notre population régionale. Ces chiffres sont moindres qu'à l'échelle nationale, où le taux de pauvreté représente 14,5 % de la population.

Ce constat masque de fortes disparités départementales, voire territoriales : les taux de pauvreté varient de 12,2 % pour le Jura à 15,5 % pour la Nièvre ; la pauvreté est très présente dans les centres urbains mais dans le même temps très marquée dans les zones les plus faiblement peuplées. Certaines populations sont davantage touchées : 28,1 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté et 20 % des moins de 30 ans sont concernés par la précarité. La crise accentuera encore ses réalités.

Les cinq engagements de la stratégie pauvreté avaient dès 2018 poser l'ambition d'un nouveau modèle social dont l'individu serait l'acteur et l'auteur tout au long de sa vie, des premiers pas du jeune enfant jusqu'à l'épanouissement du jeune adulte, pleinement inséré économiquement et socialement.

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Autour de ce socle, **les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté ont construit avec l'État leur convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi**. Sous ce cadre, depuis 2019, ce sont **20,5 millions d'euros** qui sont mis au service des plus fragiles et en appui au tissu local et aux acteurs de terrain. La Métropole Grand Dijon a rejoint cette démarche en 2020.

Pour renforcer encore l'ancrage territorial de la stratégie et le développement de solutions innovantes et au plus juste des besoins, le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté, Maurice Tubul, a lancé **un appel à projet pour soutenir des actions de terrain** répondant aux objectifs de la stratégie. En 2019 et 2020, ce sont **1,4 million d'euros** qui sont apportés en soutien de 90 projets.

Afin de protéger les enfants les plus fragiles et d'accompagner leurs familles :

- la mixité sociale dans les établissements d'accueil des jeunes enfants est financée par l'État ; 3 départements ont labellisé des crèches à vocation d'insertion professionnelle ;
- 120 000€ sont consacrés à la formation des professionnels de la petite enfance ;
- Le premier accueil social de proximité, à moins de 30 minutes de son domicile, est une réalité pour le plus grand nombre ;
- 2 800 enfants ont bénéficié de petits déjeuners gratuits à l'école ; la cantine à 1€ a été mise en place dans 14 communes de la Nièvre et de l'Yonne avec l'aide de l'État ;
- Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance a été signé en Saône-et-Loire le 12 octobre 2020 : l'État s'engage aux côtés du Conseil départemental à investir 12 millions d'euros sur 3 ans pour la protection et l'accompagnement des enfants les plus fragiles. En 2021, les départements de Côte-d'Or, du Doubs, de la Nièvre, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort s'engageront dans la même ambition.

Avec la crise, des mesures supplémentaires interviennent :

- L'aide exceptionnelle de solidarité, de 100 à 550 € selon la composition du foyer, concerne 141 000 familles et 188 000 enfants ; une aide d'urgence supplémentaire sera versée dès novembre.
- L'allocation de rentrée scolaire majorée de 100 € a bénéficié à plus de 200 000 enfants sur la région
- Les aides sociales sont maintenues depuis le printemps sans réexamen des conditions d'éligibilité
- L'aide alimentaire d'urgence a représenté, de mars à mai 2020, 868 794€ en chèques services distribués et plus de 1,7 million d'euros versés en soutien aux associations
- Les foyers sont accompagnés au quotidien dans leurs difficultés financières et face au surendettement avec le déploiement de 19 points conseil budget en Bourgogne-Franche-Comté dès l'automne 2020. L'État mobilise à cet égard 855 000€.

Pour accompagner les jeunes et leur assurer un parcours de formation :

- une attention accrue portée aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance arrivant à la majorité pour leur garantir : de choisir leur personne lien ; de bénéficier d'une solution de logement ; de s'inscrire dans un parcours de formation ou d'emploi ; d'accéder à des ressources financières.
- La mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans mobilise un tissu dense de partenaires, dont les missions locales sont au premier rang aux côtés des 23 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires de la région.

Avec la crise :

- Du matériel informatique a été fourni aux familles les plus modestes pendant le confinement, à hauteur de 195 000€
- Une aide de 200€ a été accordée aux étudiants précaires ; les élèves boursiers bénéficient du repas à 1€ au CROUS.

Pour accompagner le retour à l'activité et permettre une sortie durable de la pauvreté :

- 11 572 demandeurs d'emploi sont suivis dans le cadre d'un accompagnement global, tant social que professionnel ; parmi eux, 47 % trouvent un emploi pérenne et 10 % s'orientent vers une formation
- 203 structures d'insertion par l'activité économique en Bourgogne-Franche-Comté salarient et accompagnent 18 000 personnes. Elles sont soutenues par l'État.
- La mise en place du 100 % santé et de la complémentaire santé solidaire depuis le 01/11/2019 simplifie l'accès aux soins et contribue à lever certains freins à l'insertion.

•

Avec la crise :

- le « Pacte Ambition IAE » va mobiliser 7,5 millions d'euros supplémentaires sur ces structures d'insertion par l'activité économique et les accompagner dans un déploiement et un plan d'investissement exceptionnel vers l'avenir.